

ARRETE DE POLICE MUNICIPALE

**OBJET : ROUTE BARREE - TRAVAUX CREATION D'INFRASTRUCTURE
TELECOM RUE DE L'EST**

Réf. : 2024.041

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WARHEM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande formulée par l'Entreprise GXS MOBILITY en date du 18 Mars 2024

Considérant la sécurité à mettre en place relative à la création d'infrastructure télécom Rue de l'Est à Warhem.

ARRETE

Article 1^{er} : A partir du Lundi 25 Mars 2024 jusqu'au Vendredi 12 Avril 2024 inclus :

- La route sera barrée et le stationnement interdit RUE DE L'EST au droit des travaux.

Article 2 : Les dispositions édictées par l'article 1 du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des panneaux de signalisation et de déviation.

Article 3 : La police locale, et la gendarmerie d'Hondschoote sont chargées de l'exécution du présent arrêté et les contraventions seront poursuivies conformément aux lois.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- l'Entreprise GXS MOBILITY TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote
- Monsieur HERMEL Guy, Adjoint aux Travaux, Environnement
- Madame SOETE Marie-Agnès, Adjoint à la Sécurité
- Monsieur VANDAELE Jean-Luc, Conseiller délégué voirie communale.
- Monsieur DERAY Cédric, CCHF : contacttechnique@cchf.fr

Warhem, le 19 Mars 2024

Le Maire

P. BOUTTEMY

DECISION EXECUTOIRE

A DATER DU : 20 MARS 2024
LE MAIRE



